

5 jours

PRO-PAILLE

Construction en bottes de paille dans le cadre des règles professionnelles

DATE & LIEU

26-30 Avril 2021
A Saint Benoît (86)

HORAIRES

De 8h30 à 17h30
40 h de formation

TARIF

1 150 € HT adhérent Cluster
et demandeur d'emploi
1 300 € HT non adhérent
(Hors déjeuner)

PRE-REQUIS

Expérience dans la construction, la maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage de bâtiments. Lecture préalable des règles professionnelles de construction en paille – CP 2012.

FORMATEURS

Binôme artisan-concepteur



OBJECTIFS

- ➊ Appréhender le matériau botte de paille, en connaître les caractéristiques et les limites.
- ➋ Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille.
- ➌ Apprendre à utiliser et maîtriser les règles professionnelles de construction en paille
- ➍ Découvrir et pratiquer les principales techniques de construction en paille.
- ➎ Rédiger une fiche de contrôle de qualité de mise en œuvre de la paille.
- ➏ Réaliser des enduits sur un support en paille.

Les règles professionnelles de construction en bottes de paille (CP 2012) rédigées par le RFCP (Réseau Français de Construction en Paille) constituent le cadre officiel et normatif applicable en France.

Elles définissent les règles de conception et de mise en œuvre à appliquer pour l'utilisation de paille en tant que remplissage isolant et support d'enduits.

La formation PRO-PAILLE permet de découvrir et maîtriser les règles CP 2012 à partir d'exercices pratiques et théoriques.

🔥 JOUR 1

- Introduction et historique
- Organisation du chantier et caractéristiques des bottes
- Préparation et découpe des bottes
- Conditions préalables à l'exécution des parois en paille

🔥 JOUR 2

- Physique du bâtiment
- Les différentes structures bois
- Fabrication de l'ossature bois et remplissage paille

🔥 JOUR 3

- Mise en œuvre baies
- Mise en œuvre équipements
- Mise en œuvre des bottes (ossature en place)



Avec le concours financier de :

FORMATION PRO-PAILLE

Construction en bottes de paille dans le cadre des règles professionnelles

JOUR 4

- Mise en œuvre enduits
- Mise en œuvre parements et bardages
- Test écrit/validation

JOUR 5

- Construire ses arguments et communiquer avec les autres
- Identifier et réparer les désordres
- Revues critiques du document ;
- Focus sur des utilisations de la maquette numérique par la MOA.



Approche et supports pédagogiques



Alternance de théorie et pratique : la formation est articulée autour des règles professionnelles de construction en paille. Les notions théoriques nécessaires sont dispensées au fur et à mesure de l'avancement des exercices pratiques.

Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences.

Les exercices sont réalisés par les stagiaires sur une maquette à taille réelle. Règles professionnelles CP 2012 (un exemplaire est fourni à chaque stagiaire et doit être lu avant le début de la formation)



Attestation de compétence « Pro-Paille – CP2012 » pour : « Mise en œuvre de paille en tant que remplissage isolant et support d'enduit conformément aux règles professionnelles de construction en paille (CP2012) »

Approche pédagogique

Formation basée sur des cas concrets & retours d'expériences.

Transversalité des acteurs.

Support remis à l'issue de la formation.

15 participants maximum.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : FORMATION PRO-PAILLE

Date : 26 au 30 avril 2021

Lieu : Saint Benoît (86)

ORGANISME

Raison Sociale :

Adresse :

CP / Ville : N° SIRET :

Tél / Email :

Prénom / NOM du participant :

Fonction : Tél :

FACTURATION / MODE DE REGLEMENT

Dès réception de votre règlement, une convention sera établie entre Odéys et votre structure pour imputation au budget de formation continue.

Coût par stagiaire :

1 150 € HT / 1 380 € TTC adhérent Odéys

1 300 € HT / 1 656 € TTC non adhérent Odéys

Souhaite adhérer à Odéys

Pour cela, contacter Aurore CHEVALLEY au 05 49 45 95 69

Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise / organisme. Ce coût ne comprend pas le déjeuner qui sera à régler sur place par chaque participant.

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collaborateurs.

Règlement :

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Odéys
- Par virement (RIB d' Odéys sur simple demande)
- Par mandat administratif

Date :

Signature et cachet :

FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Odéys est prestataire de formation agréé, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCO. Après avoir retiré un dossier de financement et pour la demande de remboursement, vous devrez fournir :

- la convention de formation avec l'organisme de formation.
- une facture acquittée de l'organisme de formation.
- le programme détaillé de la formation.
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

Toute inscription est définitive : en cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.

A retourner à : Odéys

3, Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS

contact@odeys.fr

Tél : 05 49 45 95 69 - Fax : 05 49 55 92 98

www.odeys.fr

Siret N°84519241800018 : / Prestataire de formation n° 75860166486